

L'an deux mille vingt-quatre, le **lundi 27 mai**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

**DATE DE CONVOCAION**  
17/05/2024

**DATE D’AFFICHAGE**  
17/05/2024

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE</b>
<b>26</b>
<b>PRÉSENTS</b>
<b>20</b>
<b>VOTANTS</b>
<b>24</b>

**Etaient présents**

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE, Mme Monique BOBLIN, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, Mme Agathe PETRIGNANI, M. Bertrand VERSTRAETE.

**Absents excusés**

M. Bruno LECŒUR donne pouvoir à M. Damien de WINTER  
M. Christophe BISSEY donne pouvoir à Mme Patricia FREIDOZ  
Mme Isabelle PIERRE donne pouvoir à M. Jean-Pierre ISABEL  
M. Nicolas RICHTER donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE

**Absents non excusés**

M. Abdellah FAWZI  
M. Frédéric LACOUR

**Secrétaire de séance** : M. Patrick DESVAGES

---

---

**Délibération n° 24.05.27/19**

**Objet / Motion relative aux mesures d'économies annoncées par l'Etat susceptibles d'affecter les finances locales à l'initiative de l'Association des petites villes de France**

---

---

Monsieur le Maire présente à l'attention de Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux un projet de motion portant sur les mesures d'économies annoncées par l'Etat susceptibles d'affecter les finances locales.

Monsieur le Maire précise que cette motion est à l'initiative de l'Association des petites villes de France.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de la publication des chiffres du déficit public pour l'année 2023 et la situation des finances et de la dette publique, le Gouvernement a décidé un certain nombre de mesures d'économies et d'imposer aux collectivités de réduire les dépenses de fonctionnement de 0,5 % en volume en dessous du niveau de l'inflation ;

**CONSIDÉRANT** que les efforts demandés aux collectivités représenteraient une ponction de 15 milliards d'euros sur 5 années, alors même que les collectivités territoriales ont de plus en plus de mal à faire fonctionner les services publics locaux et sont appelées à prendre de plus en plus le relais de l'Etat dans le domaine de la santé, de la sécurité et très bientôt de la petite enfance avec la mise en place d'un service public à l'échelle du bloc communal ;

**CONSIDÉRANT** que les collectivités, soumises à « la règle d'or » réalisent 70 % de l'investissement public et près de 20 % des dépenses publiques, alors qu'elles représentent moins de 9 % du total de la dette publique, elles ne sont par conséquent nullement responsables de la dégradation des comptes publics ;

**CONSIDÉRANT** que l'autonomie financière et fiscale des collectivités territoriales est remise en cause depuis une vingtaine d'années par la suppression de leurs leviers fiscaux ;

**ADOpte** la motion présentée ;

**RAPPELLE** que les collectivités n'ont jamais été à l'origine des diverses mesures de suppression d'impôts locaux de ces 20 dernières années qui ont porté atteinte à l'autonomie fiscale des collectivités tout en coûtant de plus en plus cher à l'Etat ;

**RAPPELLE** que les élus locaux ont été présents au moment de la crise sanitaire, palliant les carences de l'Etat et qu'ils ont subi récemment une augmentation des prix de l'énergie ainsi que des différents biens et services de consommation ;

**RAPPELLE** qu'à l'heure où interviennent ces coupes budgétaires, les conseils municipaux sont engagés en deuxième partie de mandat dans la mise en œuvre de leurs programmes municipaux, notamment avec des investissements dans le cadre de la transition écologique ;

**DEMANDE** au Gouvernement de ne pas remettre en cause la capacité d'agir des collectivités, et de leur permettre de mener à bien les projets issus des engagements pris lors de la campagne municipale ;

**DEMANDE** enfin au Gouvernement de garantir l'autonomie financière et fiscale des collectivités et d'instaurer transparence, lisibilité et prévisibilité dans les relations financières entre l'Etat et les collectivités, rappelant que l'article 1er de la Constitution stipule que « l'organisation de la République est décentralisée ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,  
Patrick DESVAGES



Le Maire,  
Damien de WINTER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20240527-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2024